

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

n° 257-25 C

Objet : RD - Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour 2026

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miquet

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier

Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet -

Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux

Frédéric Bret - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Philippe Marin

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 16

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 257-25 C

objet **RD - Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour 2026**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que Grand Chambéry perçoit, depuis la suppression de la taxe professionnelle, une part de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de le reconduire à 3 %.

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération n° 046-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025,

Vu la délibération n° 213-25 C du Conseil communautaire du 6 novembre 2025,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 2 décembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de voter et maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3 % pour l'année 2026,

Article 2 : de charger le président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

257-25 C

Objet de l'acte : RD - Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour 2026

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 1 - Impôts locaux (taux, exonérations, abattements...)

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34660H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34660H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025